

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 324

présenté par
M. Jacobelli

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la dernière phrase de l'alinéa 15, après le mot :

« petites »

insérer les mots :

« et moyennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

La France doit soutenir toutes les innovations de rupture dès lors que ces dernières bénéficieront à nos armées. Au delà des startups et des petites entreprises, les entreprises de taille moyenne et intermédiaire ne bénéficient pas de la capacité d'investissement d'un grand groupe mais sont à l'initiative de nombreux projets innovants qui gagneraient à être soutenus. Cet amendement de repli propose donc d'élargir le soutien de l'Etat aux initiatives innovantes des PME.